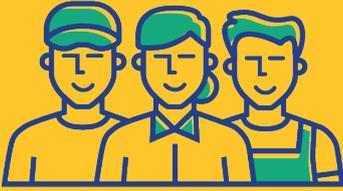




PASS AQUI-PREV

Programme Régional
en Prévention
des Risques Professionnels

Guide d'Accompagnement



Objectif du programme

Sur la période 2016-2018, plus de 35 000 accidents du travail avec arrêt ont été reconnus annuellement sur le territoire suivi par la CARSAT Aquitaine (départements 24, 33, 40, 47, 64), représentant près de 2,2 millions de journées indemnisées par an.

Chaque accident peut avoir des conséquences graves sur la santé des salariés. Ces événements ont également un impact sur les performances sociales et économiques d'une entreprise.

Agir pour diminuer ses accidents, trouver des leviers communs à l'amélioration des conditions de travail et au développement de son entreprise passe par une meilleure connaissance des risques professionnels et le dimensionnement de mesures adaptées de prévention. Le programme « PASS AQUI-PREV » proposé par la CARSAT Aquitaine a pour objectif d'orienter les entreprises dans un plan de progression sur des axes prioritaires de prévention, en lien avec la pérennisation d'une démarche en santé et sécurité au travail.



Il existe des leviers communs pour agir sur l'amélioration des conditions de travail et la performance globale de l'entreprise. L'identification de ses leviers passe par une meilleure connaissance et prise en compte des risques liés à l'activité professionnelle.

Pratiques en prévention des risques professionnels et identification des pistes de progrès

A partir de l'outil de positionnement proposé dans le cadre du programme :

1/ Réalisez un premier état des lieux de votre démarche et de vos pratiques en prévention des risques professionnels sur 5 axes :

Axe 1 : Analyse des Accidents du Travail et mesures de prévention associées

Axe 2 : Évaluation des Risques Professionnels et Plan d'Actions

Axe 3 : Organisation de la démarche d'analyse des risques professionnels

Axe 4 : Accueil des nouveaux salariés

Axe 5 : Formation et compétences pour la santé et sécurité

2/ Identifiez des premières pistes de progrès vers la pérennisation d'une démarche de prévention basée sur l'analyse des risques.

3/ Mettez en œuvre des actions en lien avec vos pistes de progrès.

Pour chacun des thèmes de prévention, des premiers éléments d'orientation vous sont présentés dans ce guide.

Axes de prévention 1 à 3

Premières orientations – pistes de progrès

AXE 1 : Analyse des Accidents du Travail et mesures de prévention associées

Un accident du travail traduit l'apparition d'un dysfonctionnement survenu dans le cadre du travail.

Analyser ses accidents permet de comprendre les causes à l'origine de l'évènement, de définir et mettre en œuvre des actions d'amélioration pour éviter la répétition ou prévenir la survenue d'un accident plus grave.

Pour être efficace, une analyse d'accident doit être réalisée suivant une méthodologie, définie au préalable, et formalisée : support d'aide au recueil d'informations, arbre des causes sont des outils que vous pouvez utiliser.

Elle est également plus pertinente si elle est issue d'un groupe de travail, incluant notamment, la/(les) personne(s) ressource(s) en santé/sécurité, la victime, si possible, les éventuels témoins de l'accident, les membres de l'encadrement et les représentants du personnel.

Les étapes d'une analyse d'Accident du Travail (AT) reposent, notamment, sur :

- Le recueil des faits et l'analyse des éléments de la situation de travail.
- La recherche des causes organisationnelles, techniques, humaines, à l'origine de l'accident.
- La définition des mesures de prévention susceptibles d'éviter la répétition de l'accident.



Une analyse d'Accident du Travail formalisée contient a minima :

- la date, le lieu et l'heure de l'accident
- les données relatives à la victime
- le récit détaillé de l'accident et le descriptif des faits
- les causes (organisationnelles, techniques, humaines) identifiées
- les mesures de prévention proposées ou le lien vers le plan d'actions

Les mesures de prévention proposées doivent :

- concerner les dimensions organisationnelles, techniques et humaines du travail, dans le respect des principes généraux de prévention
- être validées par une instance de décision
- être planifiées, avec pour chacune, un pilote désigné et un délai de réalisation
- être suivies dans leur mise en œuvre et évaluées



Des outils disponibles :

CARSAT Aquitaine PREV 344 : *Exemple de support d'analyse des Accidents du Travail*

INRS ED 6163 : *L'analyse de l'accident du travail – La méthode de l'arbre des causes*

AXE 2 : Évaluation des Risques Professionnels et Plan d'Actions



L'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP) constitue le point central de la politique de prévention de l'entreprise et relève de la responsabilité de tout chef d'établissement. Re transcrite au sein d'un « Document Unique », elle représente un véritable outil de pilotage.

L'EvRP relève d'une démarche structurée qui, pour plus d'efficacité, doit être menée de manière participative, en impliquant les salariés et leurs représentants, premiers concernés par les risques auxquels ils sont exposés. Travailler en mode projet (objectifs définis, constitution d'un groupe de travail, planification, outils adaptés, ...), ou suivant des modalités similaires, permet de donner une meilleure cohérence à la place et aux actions des différentes personnes impliquées.

Les étapes clés d'une démarche EvRP reposent notamment sur :

- La préparation de la démarche (ressources, outils, modalités d'organisation, ...).
- L'identification des risques à partir de l'analyse du travail réel (analyse des données existantes, observation des situations de travail, entretiens avec les salariés, ...).
- La hiérarchisation des risques professionnels, suivant des critères de cotation définis.
- La proposition d'actions de prévention adaptées.

Les actions identifiées sont ensuite choisies en fonction de différents critères (faisabilité, efficacité, reproductibilité, ...). Elles sont validées par une instance décisionnelle, avant planification et mise en œuvre. Elles feront l'objet d'une évaluation pour en mesurer l'efficacité.

Le Document Unique contient a minima :

- la définition des unités de travail ou groupes homogènes d'exposition
- l'identification des dangers, des situations dangereuses et des risques
- l'évaluation et la hiérarchisation des risques
- les mesures de prévention identifiées, proposées ou le lien vers le plan d'actions

La méthode d'analyse et d'évaluation des risques ainsi que les outils mis en œuvre seront également précisés dans le Document Unique.

Le plan d'actions formalisé découlant de l'EvRP doit contenir a minima :

- des actions portant sur les dimensions organisationnelles, techniques et humaines, dans le respect des principes généraux de prévention
- la désignation d'un pilote par action
- le délai et l'état de réalisation de chaque action



Des outils disponibles :

CARSAT Aquitaine PREV. 317 : *Guide pour mettre en œuvre l'évaluation des risques professionnels*
INRS ED 840 : *Évaluation des risques professionnels. Aide au repérage des risques dans les PME-PMI*
Dossier INRS : www.inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir

AXE 3 : Organisation de la démarche d'analyse des risques professionnels : rôles, missions, moyens

Engagement de la Direction et pilotage de la démarche

La mise en place d'une démarche d'analyse des risques, qui constitue la base d'une politique de prévention, nécessite en premier lieu un engagement de la part de la Direction.

Pour l'évaluation des risques professionnels comme pour l'analyse des accidents du travail, elle définit les objectifs, les moyens (humains, techniques, financiers) et les modalités d'organisation et de suivi. Ces derniers sont adaptés à la taille de l'entreprise et portés à la connaissance des salariés.

Acteurs de la démarche

Pour l'évaluation des risques professionnels et l'analyse des accidents du travail, la Direction identifie en interne une ou des personnes ressources, qui seront amenées à mettre en œuvre, suivre ou animer la démarche jusqu'à la réalisation des actions de prévention.

Les personnes nommées doivent disposer des compétences et des moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions (formation, temps, moyens techniques, ...). Leur rôle sera communiqué à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Pour aller plus loin, une démarche de prévention des risques professionnels implique l'ensemble des acteurs de l'entreprise :

Direction : définition des ressources, des moyens, pilotage de la démarche, validation des actions de prévention, communication auprès des salariés, intégration des questions de prévention dans les axes décisionnels. La santé et la sécurité font partie intégrante de la stratégie de développement et des objectifs de l'établissement, au même titre que la production, la qualité, ...

Représentants du personnel : participation à l'évaluation des risques professionnels, à l'analyse des accidents du travail et à la définition de mesures de prévention adaptées, implication dans les questionnements et les décisions en matière de santé et sécurité au travail, suivi des dispositifs, ...

Encadrement : communication auprès des équipes, prise en compte des remontées terrain, participation à l'identification des risques, à l'analyse des accidents du travail et à l'évaluation des mesures de prévention mises en œuvre, ...

Salariés : implication dans l'analyse des situations de travail, dans la détection des risques, participation à la définition des mesures de prévention adaptées, ...

Depuis le 1^{er} juillet 2012, l'employeur, quelle que soit la taille et le secteur de son entreprise, doit désigner au moins un Salarié Compétent, dont la mission principale est de s'occuper des activités de prévention des risques professionnels de l'entreprise.



Des outils disponibles :

CARSAT Aquitaine PREV. 305 : *Politique de prévention. Santé et sécurité au travail*

INRS ED 6141 : *Santé et sécurité au travail : qui fait quoi ?*

INRS ED 6013 : *Construire vos indicateurs pour atteindre vos objectifs*

Dossier INRS : www.inrs.fr/demarche/mise-en-oeuvre-prevention/ce-qu-il-faut-retenir

Axes de prévention 4 et 5

Documents de références et outils disponibles

Axe 4 : Accueil des nouveaux

Organiser l'accueil des nouveaux et leur permettre d'identifier au plus tôt les situations à risques est un élément essentiel de la démarche de prévention de l'entreprise.

Parmi les outils disponibles :

Des exemples de livrets d'accueil :

- CARSAT Aquitaine PREV. 333 et 334 : *Transport routier de voyageurs ; Modalités d'utilisation du livret*
- CARSAT Aquitaine PREV. 342 et 343 : *Transport dans le BTP ; Modalités d'utilisation du livret*
- CARSAT Aquitaine PREV. 324 : *Supérette*
- CARSAT Aquitaine PREV. 325 : *Hyper et supermarchés*
- CARSAT Aquitaine PREV. 346 : *Intervenants à domicile*

Le dispositif « TutoPrév'accueil », pour les secteurs d'activités suivants :

- INRS ED 4337 : *La maintenance industrielle*
- INRS ED 4456 : *La réparation automobile*
- INRS ED 4455 : *Le BTP*
- INRS ED 4439 : *La logistique*
- INRS ED 4461 : *Le transport routier de marchandises*
- INRS ED 4463 : *L'aide à la personne*
- INRS ED 4464 : *Les métiers de l'énergie et du bâtiment*

Axe 5 : Formation et compétences pour la santé et sécurité

Qu'elles soient réglementaires ou non, les actions de formation font partie intégrante de la politique de prévention de l'entreprise. Elles concernent l'ensemble des salariés, permanents ou temporaires, et contribuent à renforcer les connaissances et les compétences en matière de prévention des risques professionnels.

- INRS ED 6298 : *La formation à la sécurité*
- Dossier INRS : www.inrs.fr/demarche/formation-information/ce-qu-il-faut-retenir



Pour plus d'informations :

Consultez le site internet de la CARSAT Aquitaine : www.carsat-aquitaine.fr

Contactez le Service des Risques Professionnels - 80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux Cedex : prevdire@carsat-aquitaine.fr

Ou son pôle documentation : documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr
tél. 05 56 11 64 36 ou 05 56 11 68 58

Consultez le site internet de l'INRS : www.inrs.fr

Notes personnelles

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Département des Risques Professionnels
80 avenue de la Jallère - 33053 Bordeaux cedex

Tél. : **3679** Service gratuit
à prix appel

documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr
www.carsat-aquitaine.fr

